



Numéro de l'acte	2015-13-FINJR
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	5.4.1.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2015

QUESTION N°2015-13

FINANCES : Délégation au maire au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour le recours à l'emprunt et la gestion active de la dette – Rapport annuel sur la dette

RAPPORTEUR : Monsieur Alain RICOUART

Conformément aux dispositions prises par délibération n°2011-95 en date du 25 novembre 2011, un rapport annuel sur la gestion de la dette doit être produit auprès de l'assemblée délibérante, celui-ci coïncidant avec la présentation du débat d'orientation budgétaire.

1. Caractéristiques de la dette au 31 décembre 2014

Type de dette	Capital restant dû	Taux moyen payé	Durée de vie résiduelle
Encours total de la dette actuelle	15 351 633.79 € (-6.6% par rapport au 1 ^{er} janvier 2014)	4.62% (4,59% en 2013)	15 ans et 9 mois (16 ans et 7 mois en 2013)
Taux fixe	13 857 421.38 €	4,76 %	
Taux variable	357 181.46 €	0,46 %	
Prêts structurés	1 137 030.95 €	4,26 %	

La dette de la ville d'Arques fait apparaître une part de taux fixe beaucoup plus importante qu'au niveau du panel de notre cabinet d'assistance de gestion de dette Finance Active (90% contre 53%).

La part d'emprunts structurés (représentant un risque faible) est inférieure à celle des villes de même strate (7.4% contre 18.2%)

La part de dette à taux variable est également très inférieure à celle du panel, s'établissant à 3% contre 22% pour la même strate de population.

In fine, la dette de la ville apparaît comme beaucoup plus sécurisée que celle du panel ou que celle de l'ensemble des collectivités.

Mais par contre la dette par habitant est bien supérieure à celle de la moyenne des communes. Exemple en 2012 : dette/habitant = 1 706 €, soit 751 € de plus que la moyenne des communes.

La « charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités territoriales » a défini une double échelle de cotation des risques inhérents à la dette des collectivités territoriales :

Indices	Structures
1 Indices zone euro	A Taux fixe simple. Taux variable simple. Échange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2 Indices inflation française ou écart entre ces indices	B Barrière simple. Pas d'effet de levier
3 Ecarts d'indice zone euro	C Option d'échange (swaption)
4 – indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est hors zone euro	D - Multiplicateur jusque 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé
5 écart d'indices hors zone euro	E - Multiplicateur jusqu'à 5
6 – indexations non autorisées dans le cadre de la charte (taux de change)	F (hors charte) structures non autorisées par la charte

Appliquée à la ville d'Arques, la matrice de risque est la suivante :

Indice sous-jacent / structure	Encours au 31/12/2014	% de l'encours
1 A	14 214 603 €	92,59%
1 B	1 137 031 €	7,41%
	15 351 634 €	100%

100% de l'endettement de la commune est donc en risque faible. La société Finance Active, cabinet spécialisé assistant de la commune en matière de gestion de dette positionne le risque comme faible à 1,04 sur son échelle d'appréciation (cotation de 1 à 5).

2. Orientations Budget 2015 et perspectives

Compte-tenu des éléments figurant dans le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2015, le recours à l'emprunt se fera dans des proportions maîtrisées avec une perspective d'ouverture d'une ligne d'emprunt d'environ 300 000 €, le montant définitif devant être arrêté lors du vote du budget primitif en mars.

La commune ne dispose plus de ligne de trésorerie depuis juin 2012 compte-tenu de la trésorerie actuellement disponible. Une nouvelle sollicitation serait faite en cas de besoin en 2015.

La commune poursuivra ainsi la diminution en 2015 de son encours de dette. Elle sera également attentive à l'évolution des marchés et aux arbitrages ou échanges de taux possibles

* * *

Point sur les emprunts garantis

Les emprunts garantis par la municipalité auprès de divers organismes au 31 décembre 2014, les montants garantis sont repris dans le tableau ci-dessous par bénéficiaire. Les montants remboursés par ces bénéficiaires en 2015 sont y sont notés également :

BENEFICIAIRE	MONTANT INITIAL	MONTANT RESTANT DÛ AU 31/12/2014	ECHEANCE 2015
ACED	2 200 000,00	2 200 000,00	-
AMGA	150 000,00	69 226,46	24 463,20
LA VIE ACTIVE	360 000,00	285 024,68	24 009,04
LE COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES	11 464 268,39	10 376 635,44	498 748,11
LOGIS 62	6 817 758,46	6 555 287,81	457 593,33
MAISON DE RETRAITE D'ARQUES	1 372 041,16	219 311,91	119 620,80
PAS DE CALAIS HABITAT	1 880 270,90	1 233 439,21	126 068,52
PAS DE CALAIS HABITAT OPAC 62	3 570 675,52	2 070 130,33	224 856,07
SA HABITAT 62/59	18 684 097,01	15 020 699,89	893 159,48
SA HLM LTO	201 446,13	143 127,91	13 076,42
Total général	46 700 557,57	38 172 883,64	2 381 594,97

Le Conseil Municipal prend acte du présent rapport d'information sur la gestion de la dette et de la trésorerie et des emprunts garantis.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 17 février 2015

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT